

# MAIRIE DE MAZANGÉ

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 6 AVRIL 2021

**PRÉSENTS** : Mmes et MM. Patrick Brionne, Jacques Colas, Didier Declerck, Nicole Dijon, Loïc Esserméant, Dominique Gaudruau, Nathalie Gentes, Corinne Jossard, Renaud Lambert, Vincent Neilz, Mélanie Oudeyer, Jean-Yves Ozan, Jacques Rousselet, Carine Stefanucci.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** :

Mme Evelynne Viros a donné procuration à M. Patrick Brionne

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Nicole Dijon

*Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :*

- approuvé le compte de gestion 2020 du budget communal établi par le comptable,
- voté le compte administratif 2020 du budget communal,
- affecté le résultat de Fonctionnement 2020 du budget communal (excédentaire de 158 732,52 €) au budget communal 2021 comme suit :
  - 98 732,52 € en section de Fonctionnement et 60 000 € en section d'Investissement
- affecté le résultat d'Investissement 2020 du budget communal (excédentaire de 138 311,84 €) au budget communal en section d'Investissement 2021
- voté les taux des impôts locaux pour 2021 :
  - Taxe foncière sur les **propriétés bâties** : 24,40 % (Département, en compensation de la taxe d'habitation supprimée) + 21,25 % (Commune), soit **45,65 %**.
  - Taxe foncière sur les **propriétés non bâties** : **49,69 %**
- voté le budget primitif 2021 de la commune,
- voté les subventions aux associations,
- retenu le devis de l'entreprise DMS 41 pour l'achat d'un tracteur d'occasion pour un montant de 49 000 € HT (61 000 € - 12 000 € de reprise)
- approuvé la demande de subvention FACIL 2021 (Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements locaux) pour la création de la salle multi-activités,
- accepté la participation aux frais de scolarité des enfants de Mazangé scolarisés à Vendôme,
- autorisé le versement d'une indemnité au propriétaire de la parcelle ZY 38 à la Chalopinière pour occupation partielle de son terrain (abribus),
- renouvelé la demande de dérogation concernant l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2021 pour 3 ans (8 demi-journées réparties sur 4 jours),
- renouvelé le contrat de vérification des installations de protection contre la foudre.

Le Maire



Patrick BRIONNE